



Votre partenaire économique et environnemental en Brabant wallon

Rue Emile François, 27 – B-1474 GENAPPE (WAYS)
Tél.: 067/28 01 11 – Fax: 067/28 01 96

DEMANDE DE RACCORDEMENT ET D'ABONNEMENT À LA DISTRIBUTION D'EAU

(à faire parvenir le plus tôt possible à in BW)

Immeuble situé à
Adresse
N° INDISPENSABLE

- Nouvelle construction
Immeuble existant
Jamais raccordé

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date présumée de commencement des travaux de construction:
Nom et prénoms du propriétaire:
Date de naissance:
Tél. privé: GSM:
Bureau:
Adresse:
N°: Bte:
Code Postal à
T.V.A.: BE

Nom, adresse et numéro de téléphone de:
Architecte / Bureau d'étude:
Entrepreneur:
Installateurs: 1) Sanitaire:
2) Chauffage:

DESTINATION DU BÂTIMENT

- Usage strictement domestique
Usage strictement professionnel. Précisez l'activité professionnelle:
Usage mixte domestique et professionnel.
Précisez l'activité professionnelle:

Pour les immeubles à appartements, précisez:

Nombre d'appartements:
Nombre de niveaux: Hauteur totale:
Surface utile totale de bureaux (communs exclus): m²

INFORMATIONS UTILES SUPPLÉMENTAIRES

Prévoyez-vous:

- 1. Le placement d'un appareil de traitement d'eau?
2. L'utilisation d'une eau de provenance autre que celle d'in BW:
3. L'installation de:
4. L'équipement des W.C. et urinoirs par:
5. L'installation de pompes?

RÉSERVÉ AU SERVICE TECHNIQUE
Client:
Dossier:
Prise:
Mètres:

Sauf autorisation écrite préalable d'in BW, l'installation d'un dispositif d'aspiration directe sur le réseau est interdite. Les caractéristiques techniques des pompes (courbes, pressions d'enclenchement et de déclenchement) doivent être jointes au présent document.

AUTRES RENSEIGNEMENTS (RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES OU IMMEUBLES À PLUSIEURS LOGEMENTS)
6. L'installation de réservoirs de disconnexion ?

 A quelle fin ? Contenance m³
7. Une installation de lutte contre l'incendie ?

 • Y a-t-il des exigences ? émanant des pompiers ? } Si OUI, joindre copie des documents !
 résultant d'autres obligations ?

 • Détail de l'installation ? dévidoirs à alimentation axiale Nombre:
 dévidoirs combinés avec raccord DSP de Ø 45 mm Nombre:
 raccord DSP de Ø 45 mm Nombre:
 bouches d'incendie souterraines Ø 80 mm Nombre:
 bornes aériennes d'incendie Ø 80 mm Nombre:
 bornes aériennes d'incendie Ø 100 mm Nombre:
 têtes de sprinkler indépendantes Nombre:
 (p.ex. dans vide-poubelles: diamètre de l'ajustage:)
 installation automatique de type sprinkler ?
 autres

L'installation intérieure devra être réalisée conformément aux prescriptions du Règlement de Distribution d'Eau alimentaire en Région wallonne.

- Pour une habitation unifamiliale, une gaine en PVC rigide, de diamètre 110 mm, sera placée suivant les prescriptions reprises dans la brochure de raccordement. Gaine annelée interdite.
- Pour tout autre raccordement, la tranchée doit rester entièrement ouverte. En cas de nécessité de placement de gaines rigides (diamètre 200 mm), veuillez contacter préalablement notre service technique au 067/280 163.

 Je déclare avoir pris connaissance des clauses techniques, reprises en pages 7 à 17 de cette brochure (travaux préparatoires à réaliser par vos soins).

Fait à , le / /

Le propriétaire,

L'architecte ou le bureau d'étude,

IMPORTANT

Il y a lieu de joindre à la présente des plans clairement côtés identiques à ceux annexés à la demande de permis d'urbanisme, à savoir:

- A** Un plan de situation (dans la commune) au 1/2500 **avec références cadastrales**.
 - B** Un plan d'implantation (à l'échelle 1/250 ou 1/500) avec indication de la distance entre la façade de l'immeuble et la limite du domaine public.
 - C** Une vue en plan du sous-sol ou du rez-de-chaussée comprenant l'emplacement prévu pour l'introduction du raccordement et pour le compteur définitif (proche du mur de façade).
- N.B.** Si les plans demandés ne sont pas joints à la présente, celle-ci ne sera pas prise en considération.